

Annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement flamand du 14 juillet 2023 modifiant divers arrêtés relatifs à la formation à la conduite et à l'examen de conduite pour les véhicules de catégorie B

Annexe 7 à l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B

Annexe 7. Matière pour le moment de formation tel que visé à l'article 9/2, § 4

Le contenu didactique comprend au moins les sujets suivants :

1. Introduction et prise de contact
2. Un journal de bord
  - 2.1 Un journal de bord en tant qu'instrument durant le parcours de formation
3. Le processus d'apprentissage
  - 3.1 Un lien vers les objectifs pédagogiques développés pour la formation à la conduite et la répartition des objectifs pédagogiques en quatre modules
  - 3.2 Aptitudes, comme la perception des risques, le respect des autres usagers de la route, la planification du trajet...
4. Le rôle du guide
  - 4.1 Le rôle du guide en tant que coach : poser des questions, écouter activement, donner un feed-back (positif et négatif, concret) afin de permettre l'autoréflexion du candidat de sorte qu'il crée un sens des responsabilités et une conscience de soi
  - 4.2 Travaillez autant que possible à partir d'exemples pratiques
  - 4.3 Les principales idées pour remplir la tâche en tant que guide sont abordées :
    - 4.3.1 Discutez au préalable ce que vous allez faire
    - 4.3.2 Ne sautez pas d'étapes
    - 4.3.3 Ayez des discussions intermédiaires
    - 4.3.4 Accordez suffisamment d'attention à des endroits, exercices et questions appropriés
    - 4.3.5 Laissez l'élève expérimenter, découvrir et décider autant que possible
    - 4.3.6 Prévoyez des trajets pas trop longs
    - 4.3.7 Faites une distinction entre trajets d'entraînement et trajets sociauxRéalisez une évaluation à la fin de chaque trajet et discutez de ce que vous ferez lors du prochain trajet
5. Connaissances de base et aptitude
  - 5.1 Erreurs de débutant fréquentes
  - 5.2 Principes de base de la conduite prévoyante sûre : l'importance de garder les distances, comportement visuel, freinage...
6. En route ! Conseils pratiques et cadre légal
  - 6.1 Conditions légales de l'apprentissage à la conduite (quand, où, avec qui, véhicule)
  - 6.2 Où le guide et le candidat peuvent-ils trouver davantage d'informations (site web GOCA...) ?
7. Recyclage du Code de la route
  - 7.1 Discussion des questions du guide au moment de passer le test relatif au Code de la route
  - 7.2 Référence à la combinaison de formes d'apprentissage en classe et en ligne qui est entamée dans le cadre de la nouvelle formation à la conduite, où le guide et l'élève peuvent apprendre la théorie par l'exercice sur la base de questions

Vu pour être joint à l'arrêté du Gouvernement flamand du 14 juillet 2023 modifiant divers arrêtés relatifs à la formation à la conduite et à l'examen de conduite pour les véhicules de catégorie B.

Bruxelles, le 14 juillet 2023.

Le ministre-président du Gouvernement flamand,

Jan JAMBON

La ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics,

Lydia PEETERS